

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL

tenue le 29 septembre 2011 à 10 h
au siège de la Communauté situé au
1002, rue Sherbrooke Ouest, salle 2410, à Montréal.

SONT PRÉSENTS

M. Gérald Tremblay, président ;
M. Gilles Vaillancourt, vice-président ;

M. Basile Angelopoulos	M. Pierre Gagnier
M. Jean-Jacques Beldié	M. Jean-Marc Gibeau
M. Richard Bélanger	M. Michel Gilbert
M. Philippe Brunet	M. Jacques Lambert
M. Pierre Charron	M. Paul Larocque
Mme Suzanne Dansereau	M. Paul Leduc
Mme Chantal Deschamps	M. Luis Miranda
M. Alan DeSousa	M. Guy Pilon
M. Christian G. Dubois	M. Jean-Marc Robitaille
M. Alvaro Farinacci	Mme Caroline St-Hilaire
Mme Helen Fotopulos	M. Peter F. Trent
M. Sammy Forcillo	M. Frank Venneri

N'ONT PU ASSISTER

M. Michel Bissonnet* et M. Bill McMurchie.

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, le secrétaire de la Communauté, Me Claude Séguin et l'assistante-secrétaire, Mme Line Rioux, assistent à l'assemblée.

La convocation a été transmise le 22 septembre 2011 et l'avis public a été donné le 26 septembre 2011.

L'assemblée est déclarée ouverte à 10 h 00 par le président.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La liste des citoyens ayant posé des questions est jointe en annexe.

DÉPÔT D'UN ACTE DE NOMINATION DUN MEMBRE DU CONSEIL

DÉPÔT de la résolution numéro 2011-244-T adoptée par le conseil de la Municipalité régionale de comté de Roussillon à sa séance du 31 août 2011 désignant M. Jacques Lambert comme membre du conseil de la Communauté en remplacement de M. André J. Côté.



CC11-024 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE TENUE LE 16 JUIN 2011

PROPOSÉ PAR : M. Jean-Marc Robitaille

APPUYÉ PAR : M. Pierre Gagnier

Il est résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil tenue le 16 juin 2011.

CC11-025 APPROBATION D'UNE MODIFICATION AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS ET D'UN EMPRUNT DÉCRÉTÉ PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO R-128 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL CONCERNANT LE MÉTRO

Vu le rapport du comité exécutif sous la résolution numéro CE11-102 adoptée à sa séance du 15 septembre 2011,

PROPOSÉ PAR : M. Paul Larocque

APPUYÉ PAR : M. Christian G. Dubois

Il est résolu d'approuver, en vertu de l'article 158 de la loi sur la Communauté,

les modifications spécifiques aux immobilisations afférentes au réseau de métro apportées au Programme triennal des immobilisations 2011-2012-2013 de la Société de transport de Montréal par la résolution numéro CA 2011-228 de son conseil d'administration, et

l'emprunt de cinq millions deux cent mille dollars (5 200 000 \$) décrété par le règlement numéro R-128 de la Société de transport de Montréal pour le financement du projet de réfection des systèmes de chauffage, ventilation et air climatisé (CVAC) au plateau Youville – phase II.

CC11-026 APPROBATION D'UN EMPRUNT POUR LE MÉTRO DÉCRÉTÉ PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO R-092-1 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

Vu le rapport du comité exécutif sous la résolution numéro CE11-103 adoptée à sa séance du 15 septembre 2011,

PROPOSÉ PAR : M. Richard Bélanger

APPUYÉ PAR : M. Guy Pilon

Il est résolu d'approuver, en vertu de l'article 158 de la loi sur la Communauté, l'emprunt additionnel de soixante-dix-sept millions cent dix mille dollars (77 110 000 \$) décrété pour le réseau de métro par le règlement numéro R-092-1 de la Société de transport de Montréal portant le financement de la phase 1 de la réfection majeure de la station de métro Berri-UQAM à quatre-vingt-dix millions deux cent seize mille dollars (90 216 000 \$).



CC11-027 APPROBATION D'UN EMPRUNT POUR LE MÉTRO DÉCRÉTÉ PAR LE
RÈGLEMENT NUMÉRO R-121 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE
MONTREAL

Vu le rapport du comité exécutif sous la résolution numéro CE11-104
adoptée à sa séance du 15 septembre 2011,

PROPOSÉ PAR : Mme Helen Fotopulos

APPUYÉ PAR : M. Sammy Forcillo

Il est résolu d'approuver, en vertu de l'article 158 de la loi sur la
Communauté, l'emprunt de deux cent cinquante millions de dollars
(250 000 000 \$) décrété par le règlement numéro R-121 de la Société de
transport de Montréal pour le financement de la première phase du
programme de réfection des infrastructures du réseau du métro.

CC11-028 AUTORISATION D'AGIR À LA PLACE DU SECRÉTAIRE

Vu le rapport du comité exécutif sous la résolution numéro CE11-099
adoptée à sa séance du 15 septembre 2011,

PROPOSÉ PAR : Mme Chantal Deschamps

APPUYÉ PAR : M. Michel Gilbert

Il est résolu de désigner madame Guylaine Morissette pour agir à la
place du secrétaire de la Communauté en cas de vacance, d'absence ou
d'incapacité d'agir de celui-ci conformément aux dispositions de la loi et
de l'autoriser à poser tout acte dévolu au titulaire de cette fonction.

Documents déposés

- Procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues le 2 juin et le 6 juillet 2011.
 - Liste des contrats au 16 septembre 2011.
 - Lettre du 29 septembre 2011 adressée au président de la Communauté par M. Jean Hubert au nom de la Coalition pour la protection de l'île Charron et des signataires de la pétition concernant la protection du terrain de l'île Charron. (*déposée séance tenante*)
-

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 10 h 55.

Les résolutions numéros CC11-024 à CC11-028 consignées dans ce
procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une
à une.

Gérald Tremblay
Président

Claude Séguin
Secrétaire

* Note du secrétaire de la Communauté :

M. Michel Bissonnet a motivé son absence au sens du règlement sur le
traitement des membres du conseil de la Communauté.

ANNEXE

Assemblée ordinaire du conseil du 29 septembre 2011

Période de questions des citoyens

NOM	SUJET DE L'INTERVENTION
M. Jean Hubert Coalition pour la protection de l'île Charron	Identification de l'Île Charron comme bois d'intérêt métropolitain
M. Bruce Walker, STOP	Application et suivi du Règlement sur l'assainissement des eaux